



Démission entant que président asso loi 1901

Par **assocalvados14**, le **10/06/2016** à **15:27**

Bonjour
Je suis président d'une association loi 1901, et je souhaite démissionner en cours de mandat, pourriez-vous me dire quelles sont les démarches que je doit faire pour que celle-ci soit légale. Convocation d'un C A ?, d'une AG ? ordinaire ou extraordinaire ?, prévenir combien de temps avant la convocation, envoi d'une lettre recommandée avec AR? et a qui si vous avez également quelsques conseils ou recommandations a me donner, je suis preneur.
Je vous remercie d'avance pour la réponse que vous m'apporterez.
Bien cordialement

Par **v59**, le **10/06/2016** à **21:55**

bonjour, rnfaites une AG extraordinaire pour trouver le successeur surtout.
lettre recommandée, je pense pas que ce soit vraiment nécessaire.
bon courage

Par **chaber**, le **11/06/2016** à **08:39**

bonjour,
le site ci-dessous répond à votre question
http://www.assistant-juridique.fr/demission_dirigeant_association.jsp